

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE D'INFIRMATION N° 1417/MPMBPE/DGD/DU 14 JUIN 2016
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Information

Réf. : - Arrêté N° 045/MT/DGAMP du 30 mai 2016 portant agrément de la société CARGO & GLOBAL LOGISTICS (CGLOG) en qualité de manutentionnaire portuaire au Port Autonome d'Abidjan et de San Pedro
- Courrier CGLOG/DG/16-06/003

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que conformément à l'Arrêté du Ministère des Transports, visé en référence, la **société CARGO & GLOBAL LOGISTICS (CGLOG)** est agréée en qualité de Manutentionnaire portuaire.

Il est habilité à exercer ses activités dans les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro.

J'invite en conséquence, l'ensemble du service à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

Le Directeur Général

Issa COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National